

Délibération n°2022_DEL_206

Objet	Finances et prospective : Décisions modificatives diverses – Budget Transports publics de voyageurs et déplacements : Emprunt de 124 000 €
--------------	---

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 35 Date de la convocation : 13 Décembre 2022
--

Le 19 Décembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

M. DUMONT Patrick – M. ROLLAND Alain – M. Roland LOMBARD - M. LACOMBE Jean-Pierre - M. FAVRE Jean-Pierre - M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine – M HEISON Christian - M. DÉPLANTE Daniel - MME CINTAS Delphine - MME BONANSEA Monique - M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon MME DUMAINE Fanny - MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid - M. DULAC Christian - M. CLEVY Yannick – MME ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline M. BERNARD-GRANGER Serge - M. PERISSOUD Jean-François - M. TRANCHANT Yohann MME BOUCHET Geneviève - M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François M. DERRIEN Patrice – MME VENDRASCO Isabelle – MME GIVEL Marie.

Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME KENNEL Laurence qui a donné pouvoir à M. FAVRE Jean-Pierre
- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. HECTOR Philippe qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. BASTIAN Patrick qui a donné pouvoir à M. Roland LOMBARD
- M. MONTEIRO-BRAZ Miguel
- M. DUPUY Grégory
- M. ABRY Michel
- MME CHARVIER Florence
- MME PAILLE Françoise

MME Delphine CINTAS a été élue secrétaire de séance.

M. Roland LOMBARD ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Monsieur François RAVOIRE, Vice-président

Vu la délibération 2022_DEL_058 du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2022 portant sur l'adoption du budget primitif 2022 du budget transports publics de voyageurs et déplacement ;

Considérant le besoin de financement de 124 000 € identifié au budget primitif 2022 à la section d'investissement et couvert par un emprunt prévisionnel budgétisé au chapitre 16 afin de répondre notamment aux aménagements et équipements de la vélostation j'Yvélo ;

Au regard des différentes offres de réceptionnées,
Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,
PAR 35 VOIX POUR

⇒ **RETIENT l'offre du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc suite à la proposition de financement réceptionnée le 8 décembre 2022 selon les caractéristiques générales et conditions ci-après :**

8 décembre 2022

Caractéristiques générales et conditions

Emprunteur	COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE						
Objet	Investissements 2022 budget déplacements						
Montant	124 000,00 €						
Durée	5 ans						
Taux	2,90% fixe sur 5 ans Ce taux est garanti jusqu'au 28/12/2022. Passé ce délai, il pourra être revu en fonction de l'évolution du marché. Les intérêts sont calculés sur la base de 365/365 jours.						
Disponibilité des fonds	Dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 30 avril 2022						
Frais de dossier	150 euros payables à la signature du contrat						
Remboursement *	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>5 ans</th></tr></thead><tbody><tr><td>Trimestrialités constantes en capital et intérêts</td><td>6 682,77 €</td></tr><tr><td>Termes trimestriels constants en capital</td><td>6 200,00 € intérêts à 2,90% en sus</td></tr></tbody></table> <p>* Par prélèvement SEPA auprès de votre Trésorerie</p>		5 ans	Trimestrialités constantes en capital et intérêts	6 682,77 €	Termes trimestriels constants en capital	6 200,00 € intérêts à 2,90% en sus
	5 ans						
Trimestrialités constantes en capital et intérêts	6 682,77 €						
Termes trimestriels constants en capital	6 200,00 € intérêts à 2,90% en sus						
Remboursement anticipé	Possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.						

Points forts

- ◆ produit simple, sans risque de taux
- ◆ charge de remboursement connue à l'avance pour toute la durée du prêt
- ◆ taux fixe = taux garanti

- ⇒ **SOLLICITE** un emprunt de 124 000 € auprès du Crédit-Mutuel Savoie – Mont Blanc selon les conditions de remboursements proposées à un taux fixe de 2,90 % pour une durée de 5 ans ; Trimestrialités constantes en capital et intérêts ; avec des frais de dossiers de 150 €uros payables à la signature du contrat ;

- ⇒ Et **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit-Mutuel Savoie – Mont Blanc et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La secrétaire de séance,

Delphine CINTAS



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : 20 DEC. 2022
Transmis en Préfecture le : 20 DEC. 2022
Publication sur le site internet le : 20 DEC. 2022

